

LE CHASSEUR HAUT-MARNAIS

Revue trimestrielle de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Marne | Mars 2023 | N° 80

**NOUS ÉTIIONS PLUS DE 1 200 À CHAUMONT
DEVANT LA PRÉFECTURE !**

**NATURE ET CHASSE EN FÊTE
ÉDITION 2023**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023

SOMMAIRE

- 03 /** - Edito
- 04 /** - Nous étions plus de 1 200 à Chaumont devant la Préfecture !
- 06 /** - Nature et Chasse en Fête - Edition 2023
- 08 /** - Assemblée générale 2023
- 10 /** - Ce que votre Fédération a fait pour VOUS cette saison
- 11 /** - Activités de la FDC en images
- 12 /** - Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique
- 14 /** - Saisie des demandes de plan de chasse 2023/2024
- 16 /** - Calendrier des formations de la FDC
- 17 /** - Nomination de nouveaux louvetiers
- 18 /** - Reprendre l'agraine de dissuasion en Mars : vraie ou fausse bonne idée ???
- 20 /** - Plantations d'une haie vitrine et d'un verger collectif à Bologne
- 21 /** - Calendrier des réunions et des formations 2023
- 25 /** - Plantation de buissons à Ceffonds
- 26 /** - Suivis ornithologiques : l'inquiétude chez les oiseaux d'eau
- 28 /** - Féminisation de la chasse
- 29 /** - Interdiction de l'usage du plomb dans les zones humides
- 30 /** - Rappel sur le Système d'Information sur les Armes (SIA)
- 31 /** - Plan de Sécurisation de la chasse
- 32 /** - Grande enquête sur la chasse
- 33 /** - Remerciements à Joël Huguenin
- Un chasseur émérite
- 34 /** - Clin d'œil
- Le GIC de l'Etoile n'est plus...
- 35 /** - Une passion récompensée
- 36 /** - Premier chevreuil pour Antoine
- 37 /** - La chance d'une débutante
- 38 /** - L'avez-vous trouvé ?
- Malformation spectaculaire
- Une robe inhabituelle
- 39 /** - Résultats analyses SAGIR 2022
- Une singularité sur un pigeon ramier
- 37 /** - Une population de renards toujours affectée par la gale
- 41 /** - Un échec qui aurait pu mal tourner
- 42 /** - Empanadas au sanglier & olives noires
- 43 /** - Dates à retenir
- Petites annonces



Directeur de la publication :

M. Thomas CORVASCE Président de la Fédération.

Dépôt légal 244 - ISSN : 0981-8871

Numéro de CPPAP 0525 G 88877

Rédaction et administration :

Siège de la Fédération

16, rue des Frères Parisot - BP 40137 - 52004 CHAUMONT CEDEX

Tél. 03 25 03 60 60 - Fax 03 25 32 12 59

E-Mail : technique@fdc52.fr - www.fdc52.fr

N° INSS 1250-4408

Photo de couverture : D. GEST

Crédits photos : FDC 52 et D. GEST

Conception et réalisation :

Imprimerie du Petit-Cloître - Chaumont-Langres 



La saison se termine et au moment où j'écris ces lignes, les rebondissements sont nombreux notamment à cause de nos relations avec l'administration.

Tous les massifs n'ont pas le même ressenti sur la saison qui vient de s'écouler. Les niveaux de populations de sangliers sur le département sont éclectiques, mais globalement les efforts réalisés depuis 3 ans ont payé avec une réalisation qui fléchit

logiquement de 20 %. Même si la saison 2021/2022 se termine avec un record jamais atteint du montant de l'indemnisation payée aux agriculteurs avec plus de 2 Millions pour environ 1 200 ha détruits avant le 1er juillet 2022, le début de saison 2022/2023 était favorable avec seulement 122 ha détruits à la récolte (contre 690 ha l'an passé à la même époque).

La fructification présente nous laissait espérer une bonne saison de chasse permettant de revenir à des niveaux acceptables par tous, tant en population qu'en dégâts.

C'était sans compter sur l'idéologie de l'administration concernant l'agrainage. Nous avons tous vu la semaine suivant l'interdiction une sortie des animaux en plaine, nos efforts peuvent sembler anéantis mais nous avons persisté en chassant pour limiter les dégâts. Certes, il ne faut pas sous-estimer la belle réactivité de cette espèce sanglier qui sait profiter d'une bonne fructification pour améliorer sa dynamique mais nous devons avoir les moyens de prévention (clôtures électriques et entretien chimique et bien sur agrainage de dissuasion) pour arranger leurs sorties.

J'ai tout fait lors de mes mandats pour revenir à un niveau de population raisonnable et des dégâts tolérables... nous en prenions le bon chemin. C'est pourquoi j'ai tenu ferme face à l'administration qui en demande toujours plus, et ce, sans fondement scientifique ou technique. Nous sommes en pleine préparation de la manifestation du 19 février à Chaumont qui, j'en suis sûr, mobilisera tous les chasseurs haut-marnais.

Pour la saison qui se prépare, nous jouerons des coudes avec l'administration pour garder la main. Les demandes de plan de chasse doivent être cohérentes avec les populations présentes. Nous savons tous qu'il y a encore des points et des zones où le travail doit continuer et où il faut maintenir les efforts tandis que sur beaucoup d'autres, la pression sera moindre car vous avez fait le boulot !

Enfin profitons de cette intersaison pour nous occuper de nos territoires et surtout pour nous retrouver les 20 et 21 mai 2023 au Château du Grand Jardin à Joinville. Après 3 années sans exposition des trophées, la Fédération vous invite pour un magnifique week-end ponctué de nombreuses activités et nouveautés. Bien sûr vous y admirerez les trophées de cerf de la saison, vous pourrez profiter d'un marché du terroir avec près de 50 exposants (métiers de bouche, producteurs locaux, armureries, vêtements de chasse comme SEPTEMBER, bières locales, ...) le tout ponctué d'animations pour les grands et les petits. Samedi après-midi vous retrouverez le rallye nature pour les 6 - 12 ans, dimanche après midi des ateliers de fabrication artisanale et tout le week-end, une animation chasse virtuelle avec un casque 3D. Nous espérons vous voir nombreux en famille les 20 et 21 mai prochain, avec en point d'orgue, un concert gratuit le samedi à 18 heures avec ELECTROMP. En Saint Hubert !

Le Président,
Thomas CORVASCE

NOUS ÉTIONS PLUS DE 1 200 A CHAUMONT DEVANT LA PRÉFECTURE !

Bravo et merci à toutes celles et tous ceux qui étaient là dimanche 19 février à Chaumont pour défilé aux côtés du Président Corvasce pour soutenir la chasse. Nous avons su montrer que la chasse n'est pas anecdotique et que les Chasseurs pouvaient ne pas chasser pour se faire entendre.

Merci au Président Nicolas Lacroix du Conseil Départemental de Haute-Marne, aux présidents des

autres FDC venus nous soutenir : Pascal Secula Président de la Côte d'or et Trésorier de la FNC, Jacky Desbrosse Président de la Marne et de la FRCGE, Frédéric Obry Président du Bas Rhin, Joël Deswarte Président du Nord, la délégation de Meurthe-et-Moselle et celle de la Moselle.

Merci aux élus, aux bénévoles et aux personnels pour l'intendance.... Tout s'est bien passé.





NATURE ET CHASSE EN FÊTE ÉDITION 2023

Après 3 années d'interruption pour causes de contraintes liées à la pandémie de COVID, la FDC 52 relance cette année une nouvelle mouture de sa traditionnelle exposition de trophées.

L'Abbaye d'Auberive n'étant plus disponible pour ce type de manifestation, car sa stratégie d'ouverture au public avait été réorientée dans l'intervalle vers d'autres thèmes et événements, nous avons dû nous mettre en quête d'un nouveau cadre et de nouvelles dates liées à sa disponibilité.

Ce sera donc le Château du Grand Jardin à Joinville qui nous accueillera à cette occasion, le Week-End des 20 et 21 Mai 2023.

Idéalement située au centre géographique de notre département, cette superbe bâtisse et son parc de 4 hectares, ancien rendez-vous de chasse des Ducs de Guise, aujourd'hui propriété du Conseil Départemental, seront un écrin magnifique pour notre exposition.

Au-delà de ce changement de date et de lieu, vous avez noté au passage, dans le titre de cet article, que l'expo s'intitule maintenant « Nature et Chasse en Fête ». Ce nouveau nom n'est pas un hasard, il traduit notre volonté d'ouvrir encore plus cet événement vers un large public, et de proposer d'autres centres d'intérêt « nature ».

Ainsi, toutes les animations qui ont fait la richesse de l'Exposition d'Auberive sont reprises, mais également démultipliées :

- La présentation des trophées de cerfs récoltés cette saison, dans la salle d'apparat du château, qui reste le point d'orgue de l'évènement, sera complétée par les plus beaux prélèvements des 3 saisons précédentes. Elle peut être enrichie d'une visite guidée du château et de son patrimoine.
- Les Associations Spécialisées seront toujours bien présentes avec nous. Mention particulière à la Fédération Départementale de la Pêche qui

mettra en place une animation spécifique dans un stand « au bord de l'eau », ainsi qu'à l'Association des archers qui proposera une initiation au tir à l'arc en conditions réelles.

- L'espace dédié aux photos, dessins, peintures et sculptures animalières sera complété d'un pôle « librairie spécialisée activités de nature ».
- Le Marché du terroir, riche de presque 50 exposants majoritairement locaux dans des domaines aussi variés que l'élevage avicole, les produits gourmands, la vannerie, la décoration, la gravure sur verre et sur bois, l'armurerie et les accessoires de chasse, l'habillement et les équipements pour la nature trouvera sa continuité au barbecue de viande de gibier. Notons au passage la présence d'ores et déjà confirmée de quelques marques prestigieuses, comme September ou Jumfil qui ont déjà réservé leur stand.
- Le Rallye Nature, prévu pour les enfants le samedi après-midi, encadré par des animateurs FDC/ONF et très apprécié à l'occasion des éditions précédentes, a été entièrement revisité cette année. De plus, il sera complété tout au long du week-end par une animation grand public « type Rallye chasse au trésor » dans le parc du grand jardin, ainsi que par d'autres activités dédiées jeune public « Gameur », sur le stand de la FDC 52.
- Les sonneurs de trompe de chasse locaux, qui animeront les travées du parc durant les 2 jours, verront leur prestation complétée par un concert du groupe ELECTROMP, le samedi à 18 heures. Vous y découvrirez les possibilités surprenantes de la trompe de chasse quand elle est mariée à d'autres instruments : à écouter sans modération...

Ouverture au public le samedi 20 mai de 10h à 20h (fermeture des stands à 19h)
et le dimanche 21 mai de 10h à 18h.

Entrée et accès aux différentes animations : GRATUITS.

Possibilité de restauration sur place.

Dépôt des trophées de cerfs au siège de la FDC 52 à Chaumont, du 27 avril au 5 mai 2023.

CHÂTEAU DU GRAND JARDIN - JOINVILLE

MIÉ DE LA FDC

NATURE ET CHASSE EN FÊTE



CONCERT
GRATUIT



ELECTROMP

Samedi 18h

EXPO DES
TROPHÉES

RALLYE
NATURE

Samedi 14h

PRODUITS
DU TERROIR

20 & 21 MAI 2023 À PARTIR DE 10H
ENTRÉE GRATUITE

+ D'INFOS SUR WWW.FDC52.FR

Fédération Départementale des Chasseurs
de la Haute-Marne

Ne pas jeter sur la voie publique - Création L'esperluette communication - 06 29 27 40 08

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023

Le Conseil d'Administration organise l'Assemblée Générale statutaire annuelle sous forme d'une consultation dématérialisée.

Depuis plusieurs années maintenant, la participation des chasseurs est plus importante lors des AG dématérialisées nous incitant à continuer. De plus, les échanges lors des réunions de pré AG sont souvent plus nombreux et constructifs. C'est pourquoi nous continuons sur cette formule.

Le vote électronique se fera du **vendredi 21 avril 2023 8 h au lundi 24 avril 2023 minuit**.

Chaque adhérent sera informé par courrier des modalités pour participer à cette consultation.

Les réunions de pré AG seront organisées au préalable en avril. L'objectif est de vous présenter de manière interactive les résultats et échanger avec les détenteurs de plan de chasse et les chasseurs. Vous recevrez prochainement les informations pour y participer.

1. Mardi 11 avril à 18 h à la salle des fêtes de Villiers-le-Sec
2. Jeudi 13 avril à 18 h à la salle Diderot à Saints-Geosmes
3. Mardi 18 avril à 18 h à la salle de la Scierie à Dommartin-le-Saint-Père

Il est important pour le Président et le Conseil d'Administration de vous écouter et de répondre à vos nombreuses interrogations.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale et la consultation en ligne pour 2023 porteront sur :

- Rapport moral,
- Rapport d'activité,
- Rapports financiers et bilans comptables clôturés au 30 juin 2022,
- Fixation des prix 2023/2024 (adhésion territoire, timbres de validation, bracelets, contribution dégâts, contrat de service),
- Proposition de fixation des dates d'ouverture et de fermeture pour la prochaine campagne 2023/2024,
- Validation du budget prévisionnel 2023/2024,
- Vote des résolutions (quitus au CA, affectation des résultats),
- Réponse aux questions officielles reçues.

Pour qu'une question soit inscrite à l'ordre du jour, elle doit être présentée, soit par le Conseil d'Administration, soit par au moins 50 adhérents à la Fédération Départementale des Chasseurs pour la saison cynégétique en cours et adressée par écrit 20 jours avant.

Les questions doivent être :

- soit déposées au siège social de la Fédération des Chasseurs pour le vendredi 31 mars 2023, à 17h00, dernier délai,
- soit postées le vendredi 31 mars 2023, dernier délai, le cachet de la poste faisant foi.

COBEVIM

Votre PARTENAIRE CHASSE en HAUTE-MARNE



CROQUETTES



CRUD / GOUDRON



ATTRACTANT



*Tarifs par palette garantis jusqu'au 31/12/2022

Magasin
RN19 - 52800 FOULAIN
03 25 31 13 64
contact@cobevim.com
@ Vente en ligne
www.cobevim-boutique.fr

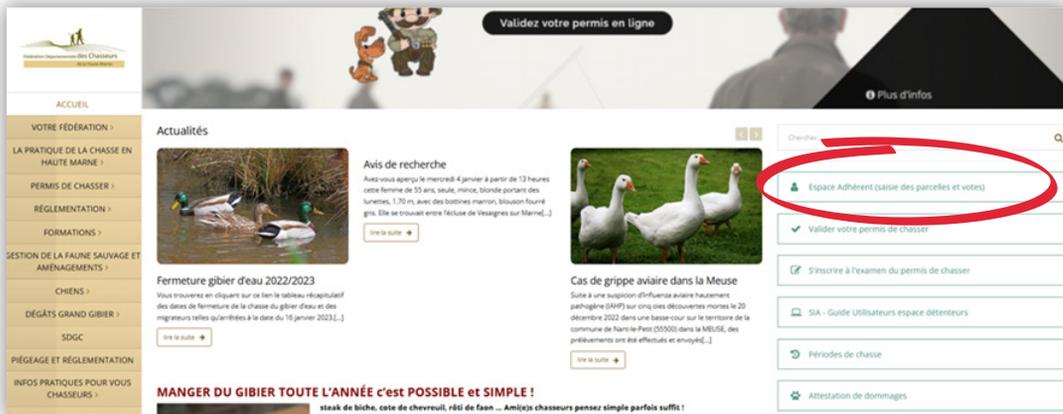
**des PRIX, du CHOIX,
des CONSEILS !**

Nous vous proposons également : SEL - AGRAINOIR - PIEGES - CHENIL - GRILLAGE
EQUIPEMENTS CLÔTURE - PORTE-GIBIER - CHAISE DE TIR - PRODUITS D'HYGIENE ...

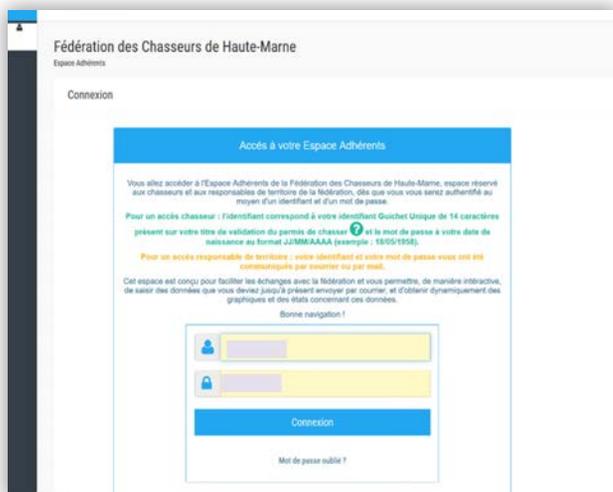
COMMENT VOTER POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023

Allez sur www.fdc52.fr

onglet « Espace Adhèrent saisie des parcelles et votes »



Allez directement sur <https://fdc52-2.retriever-ea.fr/html/Connexion.asp>



POUR LE VOTE DE VOTRE TERRITOIRE

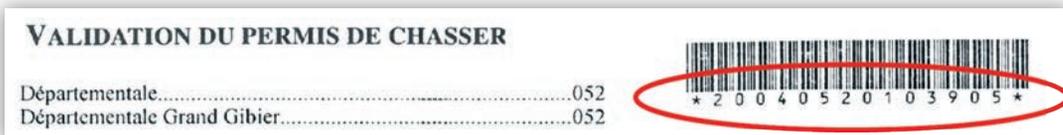
Saisissez en « identifiant » votre matricule (6 chiffres commençant par 52XXXX).

Le mot de passe est celui de votre Espace Adhèrent.

POUR LE VOTE EN TANT QUE CHASSEUR INDIVIDUEL

Saisissez votre identifiant de validation (14 chiffres présents sous le code-barres de votre validation 2022/2023).

Mot de passe : votre date de naissance (JJ/MM/AAAA).



Vous arrivez sur le scrutin.

Pour chaque point à voter, vous avez des documents de présentation pour vous aider à prendre votre décision.

Consultez les documents et votez.

CE QUE VOTRE FÉDÉRATION A FAIT POUR VOUS CETTE SAISON

Le travail au sein de la Fédération est souvent mal connu voir inimaginable. Le Président multiplie réunions, contacts terrains, relations partenariales et le tout pour défendre notre passion.

DES RÉUNIONS DE CONCERTATION

En 2022, le Président CORVASCE avait démarré l'année par une réunion avec le Directeur du Parc National de Forêts pour défendre les intérêts des chasseurs. Il a négocié le montant de la participation financière aux dégâts suite à la non gestion en plan de chasse de la Réserve Intégrale. La mise en place de 3 000 ha non chassés impactait fortement la répartition financière et le Président a obtenu une participation du Parc National au prorata de la surface en RI.

Courant 2022, la Fédération a mené de nombreuses réunions avec les partenaires, l'Administration et les associations pour réécrire le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique. Pourquoi ? Beaucoup se le demande vu le contexte à l'écriture de ce numéro. Et bien l'enjeu, vous l'avez compris, est colossal ! il s'agit de la chasse pour les 6 ans à venir et il faut en maîtriser chaque ligne et ne pas accepter n'importe quelle mesure. La négociation avec le monde agricole ou les forestiers était importante pour leur expliquer comment parvenir à une gestion concertée et acceptable de tous.

Le début d'année est également synonyme de budget prévisionnel. Il a fallu faire face aux chiffres dégâts et aux factures à venir pour les chasseurs. Le Président et le Conseil d'Administration ont travaillé avec le groupe financement, réuni une fois par an, et a mesuré l'enjeu de demander une avance car la récolte 2021 s'élevait déjà à près d'1 Million d'euros d'indemnisation. Le Président a pu lors de chaque réunion de pré AG d'avril 2022 expliquer la position de la FDC et la volonté de lisser la charge alors que l'on sortait de saison de chasse agréable avec 15 200 sangliers prélevés. L'Assemblée Générale a validé cette avance qui permettra de réduire la note due de près de 620 000 € pour un montant global de 2,1 Millions d'euros indemnisés aux agriculteurs en 2021/2022.

DES NÉGOCIATIONS, DES PARTENARIATS

La charge de travail est constante : alerte terrain pour des dégâts, négociation avec l'Administration

pour la prévention des dégâts, points au national avec la FNC sur les attaques constantes que la chasse subit. Réponses aux attaques avec des missions reliant le grand public. La multiplication des réunions sur le terrain avec des territoires où les populations de sangliers et les dégâts sont encore intolérables prend beaucoup de temps mais est indispensable pour l'équilibre des UG.

2022 a également été l'année du renouvellement du classement des espèces nuisibles dont peu de personnes semblent se préoccuper... sauf quand il faut régler un problème de fouine dans une isolation ou de renards dans les poulaillers. Ces dossiers mobilisent les équipes pour garder ces espèces classées ESOD.

Le tout à flux tendu au niveau des personnels pour éviter plus de charges financières aux chasseurs et en cherchant des fonds extérieurs (subventions pour des aménagements et de fonctionnement) pour réduire encore et toujours les coûts.

UNE ÉQUIPE ÉLUE BÉNÉVOLE ET UNE ÉQUIPE SALARIÉE À VOTRE ÉCOUTE AU QUOTIDIEN

Enfin il y a un travail perpétuel d'explications, de justifications, voire je dirai de « lutte » pour défendre nos avis et pour défendre la chasse. Nous sommes constamment en réunion pour tel et tel points, les mini/maxi « tolérables » pour les partenaires, les plans de chasse acceptables pour tous, les dégâts ingérables selon d'autres, les critiques des « y-a qu'à faut qu'on » toujours aussi constructives... et face à ça l'ensemble de la Fédération qui se mobilise toute l'année pour que vous puissiez pratiquer votre passion, notre passion, sans trop de contraintes et en trouvant des solutions pour limiter les dérives financières.

Vous voyez que VOTRE Fédération, contrairement à beaucoup d'idées reçues, n'arrête pas d'œuvrer pour pérenniser en Haute-Marne une chasse passion, accessible, trouvant un équilibre entre des populations suffisantes et des dégâts raisonnables.

ACTIVITÉS DE LA FDC EN IMAGES



Le 30 novembre 2022, 47 chasseurs ont participé à la formation décennale sécurité organisée à la FDC à Chaumont.



Novembre : Sorties nocturnes assurées par Sébastien Pecher pour baguer des bécasses.



Pendant les fêtes de fin d'année, Nelly Guindot et Christian Bolmont, administrateurs et animateurs bénévoles, ont assuré des séances de cinématir pour quelques chasseurs.

LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE GESTION CYNÉGETIQUE

C'EST QUOI ... :

- ⊕ Il fixe les orientations de la chasse dans le département pour 6 ans, opposables aux seuls chasseurs, sociétés de chasse et groupements cynégétiques.
- ⊕ Il est écrit par la Fédération en concertation avec le monde agricole et forestier.

- ⊕ Il nécessite un avis de la CDCFS et proposition de validation pour signature à la Préfète

Les évolutions en quelques points (en bleu les nouveautés) :

Thèmes	SDGC 2016-2022	SDGC 2023-2028
Petits gibiers, migrateurs terrestres et gibier d'eau Aménagement du territoire	Renforcement de la gestion du petit gibier Appui des chasses de migrateurs Appui aux projets collectifs Aménagement du territoire (renforcement des réseaux de haies) Participation aux réseaux partenariaux comme AGRIFAUNE	Renforcement de la gestion du petit gibier Appui des chasses de migrateurs Appui aux projets collectifs Aménagement du territoire (renforcement des réseaux des trames vertes et bleues) Participation aux réseaux partenariaux comme AGRIFAUNE
Espèces prédatrices, déprédatrices et susceptibles	Maintenir le recueil de données Maintenir et soutenir la régulation des ESOD Vieille sanitaire à poursuivre	Maintenir le recueil de données Maintenir et soutenir la régulation des ESOD Vieille sanitaire à poursuivre
Gestion Grand Gibier	Maintenir plan de chasse et ses critères (minimum 10 ha d'un seul tenant de bois ou 50 ha de plaine ou combinaison, mutualisation possible) Maintenir les organes de concertation (CLC) Soutenir la recherche au sang	Maintenir plan de chasse et ses critères (minimum 10 ha d'un seul tenant de bois ou 50 ha de plaine ou combinaison, mutualisation possible) Maintenir les organes de concertation (CLC) Soutenir la recherche au sang
Gestion du chevreuil	Maintien des suivis Définition des densités en CLC Bracelet unique indifférencié	Maintien des suivis Définition des densités en CLC Bracelet unique indifférencié Mise à disposition dès le 1 ^{er} juin (chasse à l'approche) de toute l'attribution Mise en place d'une gestion triennale avec la définition des densités pour 3 ans sauf modification majeure du milieu ou de l'espèce
Gestion des grands Cervidés	3 zones de gestion Plan de chasse (Qualitatif avec 2 types de mesures CEM2-CEM1-CEF-CEIJ, Qualitatif simplifié CEM-CEF, Quantitatif CE) Affouragement interdit	La même gestion Plan de chasse sur le département (CEM – CEFJ) Affouragement interdit sauf période de gel prolongé

Gestion du sanglier	<p>Maintien du Plan de chasse et des CLC pour définir les seuils acceptables et les niveaux de plan de chasse</p> <p>Agrainage : 50 kg/100 ha boisés/semaine 1^{er} mars – 31 oct = points fixes possibles 1^{er} nov – fin fév : linéaire 100 m/100 ha, carte avec lignes Contrat de gestion cynégétique pour les points en surveillance</p>	<p>Maintien du Plan de chasse et des CLC pour définir les seuils acceptables et les niveaux de plan de chasse</p> <p>Agrainage : 50 kg/100 ha boisés/semaine 1^{er} mars – 31 oct = points fixes possibles 1^{er} nov – fin fév : linéaire 100 m/100 ha, carte avec lignes</p> <p>Contrat de gestion cynégétique pour les points en surveillance Contrôle renforcé des territoires Mise en place d'une réunion multi partenariale pour fixer les mesures à imposer à certains territoires « points noirs »</p>
Sécurité à la chasse	<p>Signalisation des battues (pancartes) Port visible du gilet ou d'une veste orange fluo en battue Mise en œuvre de convention sécurité pour les territoires en conflits Participation à la formation sécurité des chasseurs (à minima un chasseur par territoire)</p>	<p>Signalisation des battues (pancartes) Port visible du gilet ou d'une veste orange fluo en battue Mise en œuvre de convention sécurité pour les territoires en conflits Participation à la formation sécurité des chasseurs (à minima chaque détenteur de plan de chasse ou une personne désignée). Signalisation des jours de chasse en battues sur une application prévue par la FDC pour le partage de la nature</p>
Suivis sanitaires	Maintien des participations aux différents réseaux et études	Maintien des participations aux différents réseaux et études
Suivis des connaissances	Maintien de collaborations à des études ou à des suivis de la faune sauvage	Maintien de collaborations à des études ou à des suivis de la faune sauvage

CENTRE D'AUDITION FAHYS

Audioprothésiste diplômé d'Etat



PROTECTIONS AUDITIVES SUR-MESURE

Remise de 10% accordée sur certains modèles sur présentation de la validation du permis de chasser 52

« POINT SANTE »
30 Route de Dijon
52200 SAINTS-GEOSMES
Tel. 03.25.88.05.55

6 Place de la Résistance
52000 CHAUMONT
Tel. 03.25.01.90.60

Lundi de 14h00 à 18h30
Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h30

SAISIE DES DEMANDES DE PLAN DE CHASSE 2023/2024

La saisie des demandes de plan de chasse sur l'Espace Adhérent est une procédure bien intégrée par les adjudicataires du département. Il est utile, malgré tout, de rappeler quelques informations importantes car cette démarche constitue un passage obligé pour disposer à temps des bracelets.



La FDC 52 chargée des plans de chasse est la seule interlocutrice actuelle pour les chasseurs.

Vers le 20 février, un mail informera les détenteurs de plan de chasse de l'activation de la fenêtre de saisie des demandes de plans de chasse **du 1^{er} au 10 mars 2023**. **Passée cette date, l'accès ne sera plus possible** et rendra compliqué l'obtention d'un plan de chasse pour les retardataires. Les demandes de plan de chasse sanglier et cervidés ne seront accessibles que si les bilans petits gibiers / nuisibles et les bracelets non utilisés sont intégralement renseignés.

Pour les forêts domaniales, c'est uniquement l'Office National des Forêts qui est habilité à saisir les informations.

Une demande de mutualisation des décisions fédérales de plan de chasse pour des territoires situés dans **une même unité de gestion** est possible. Elle fera l'objet d'un contrôle pour en vérifier la pertinence. C'est une autorisation annuelle écrite qui permettra ensuite au détenteur de plan de chasse de mettre en œuvre cette mutualisation. L'imprimé est disponible sur l'Espace Adhérent dans la rubrique "Circulaires". Il devra parvenir à la FDC 52 **au plus tard le 10 mars 2023**.

La mutualisation peut être accordée ou non selon le contexte et elle n'est donc pas automatique.

Pour les forêts en cours de location, l'adjudicataire sortant est tenu de saisir la réalisation de ses tableaux. Par contre, c'est le propriétaire qui devra

faire la demande. Ne disposant pas de moyen d'accès à un Espace Adhérent, il devra prendre contact avec la Fédération des Chasseurs au 03.25.02.47.38.

Pour un même demandeur, si la surface du territoire est susceptible d'être modifiée, il faut impérativement le préciser en cochant la phrase "Mon parcellaire a été modifié depuis ma dernière déclaration" sur l'Espace Adhérent. Il faut aussi modifier les surfaces en saisissant les nouvelles superficies bois et plaine par commune dans le tableau. Si cela concerne des surfaces supplémentaires, les justificatifs de plan de chasse devront être adressés **avant le 10 mars 2023 à la FDC 52.** Passée cette date, les nouvelles surfaces ne pourront être intégrées par la FDC que pour la saison suivante soit en 2024/2025. Le demandeur devra

saisir les références de ses nouvelles surfaces sur l'application dédiée dans son Espace Adhérent via le lien envoyé par mail.

Attention ! En application d'un arrêté préfectoral datant de 2007, "toute modification de territoire qui ne concerne pas au moins 5 ha d'équivalent bois ne sera prise en compte qu'au bout de 3 ans, à l'exception de l'addition de parcelles qui permettent de relier deux lots de chasse".

L'instruction des demandes de plan de chasse constitue un travail long et fastidieux qui impose de connaître au plus tôt les surfaces concernées. Le non-respect des échéances peut par contre retarder considérablement la délivrance des bracelets pour la chasse à l'approche voire pour la chasse en battue.

RAPPEL

Toute facture de plan de chasse 2022/2023 qui n'aura pas été réglée entraînera le blocage de l'Espace Adhérent et de l'obtention des plans de chasse pour la saison 2023/2024.

PAIEMENT

Vous avez la possibilité de régler vos factures en plusieurs fois par chèques. Les paiements pourront être échelonnés jusqu'au 30 novembre dernier délai, mais l'intégralité des chèques devra être déposée à la FDC 52.

BRACELETS NON UTILISÉS

Nous invitons les bénéficiaires de plan de chasse à nous restituer les bracelets non utilisés afin de les recycler.

PLAN DE CHASSE LIÈVRE

Les détenteurs de droit de chasse dans l'emprise du GIC du Sud Haut-Marnais sont soumis à un plan de chasse pour le lièvre. L'accès à la saisie est retardé début avril de façon à ce que les chasseurs disposent des résultats de comptage (courant mars) pour dimensionner leur demande.

DECATHLON
SAINT-DIZIER



PROFITEZ D'UNE REMISE DE 10 € POUR UN MONTANT TOTAL D'ACHAT DE 50 € SUR LA MARQUE SOLOGNAC* OFFRE VALABLE SUR PRÉSENTATION DE CE COUPON * HORS SOLDES ET PROMOTIONS

DECATHLON SAINT-DIZIER - ZAC CHÊNE SAINT-AMAND
RUE DES MEROVINGIENS - 52100 SAINT-DIZIER
Ouvert du lundi au samedi de 9h à 19h

CALENDRIER DES FORMATIONS DE LA FDC

La FDC 52 vous propose son calendrier des formations. Pour vous inscrire, n'hésitez pas à contacter son service administratif.



"Préparation à l'examen du permis de chasser"
Formations théorique et pratique
3 sessions de mars à juillet.



"Formation Examen Initial de la Venaison"
Samedi 25 mars 2023.

"Formation Corvidés"
Vendredi 17 mars 2023

"Stage piégeage"
Les Mardi 20 et Mercredi 21 juin 2023

"Formation Garde Particulier"
Les Samedi 2 et 16 septembre 2023

"Formation sécurité"
Samedi 9 septembre



"Journée de formation obligatoire à la pratique de la chasse à l'arc"
Une formation assurée par l'ASCA 52
Samedi 15 avril 2023.

NOMINATION DE NOUVEAUX LOUVETIERS

La liste des lieutenants de louveterie nommés dans le département de la Haute-Marne à compter du 1er janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2024 est

complétée par une nouvelle liste de 21 louvetiers depuis le 2 janvier 2023.

Vous trouverez ci-contre la carte des circonscriptions.



REPRENDRE L'AGRAINAGE DE DISSUASION EN MARS : VRAIE OU FAUSSE BONNE IDÉE ???

Si j'ai choisi aujourd'hui de poser cette question, c'est parce que j'ai observé beaucoup de réactions épidermiques dans les cabanes de chasse, depuis le début de l'année et le fameux Arrêté Préfectoral d'interdiction complète de l'agrainage que personne dans nos rangs n'a compris, mais qui, sauf élément nouveau à intervenir après l'écriture de ces lignes, devrait être caduc depuis le 28 Février.

Très honnêtement, de prime abord, on peut comprendre ceux d'entre nous qui, face à cette interdiction incompréhensible, réagissent en proposant de « pousser le bouchon » encore plus loin que l'Administration, avec un raisonnement du type : *Stoppons complètement et toute l'année l'agrainage de dissuasion, afin de leur montrer où cela mène. Et, plutôt que de continuer d'acheter du grain au monde agricole qui semble ne pas vouloir intégrer cette rentrée d'argent dans ses statistiques, alors que les volumes annuels sont loin d'être négligeables, conservons nos devises pour payer le surcoût des dégâts !!*

Mais, n'oublions pas non plus que, dans sa grande sagesse, un dicton populaire nous dit également : *Prends garde à la colère, elle est mauvaise conseillère.* Donc, pour tenter de répondre à la question posée en titre, je vous propose de prendre un peu de recul et de commencer par retourner aux fondamentaux, les données scientifiques.

Et pour ce faire, nous avons une très grande chance en France : elle s'appelle ONCFS (aujourd'hui OFB), organisme d'Etat qui compte dans ses équipes plusieurs éminents spécialistes européens du sanglier. On peut nommer parmi les plus connus : Jacques Vassant, Eric Baubet, Serge Brandt, Daniel Maillard et j'en oublie sans aucun doute. On trouve également d'autres spécialistes de grande qualité chez nos voisins belges, allemands, espagnols et italiens, voire plus lointains comme des polonais ou des roumains, mais incontestablement, les équipes de l'ONCFS ont réalisé un travail de terrain continu sur plus de quarante années, et fourni une bibliographie scientifique importante, et de très grande qualité sur le sujet des grands ongulés, et en particulier des sangliers.

Plongeons donc dans cette mine de connaissances, et voyons ce que nous apprennent ces données scientifiques dans le domaine de l'agrainage de dissuasion !



En résumé, quelles que soient leur origine, elles s'accordent sur plusieurs éléments :

- 1. Le développement de l'espèce sanglier n'est pas lié à l'agrainage :** Ce développement a commencé de s'accroître 10 à 15 ans avant le début des pratiques d'agrainage. Il a ensuite continué sur des zones présentant des pratiques d'agrainage très différentes, mais toutes les courbes de progression sont similaires, quel que soit le contexte d'apport de nourriture.
- 2. Le sanglier utilise toujours en priorité une source d'alimentation principale, en fonction de sa disponibilité et selon une échelle de préférence constante. Les fruits forestiers arrivent en tête, et juste après le maïs.** Ce qui confirme que, les années de forte fructification forestière, l'agrainage est quasiment inutile mais que, dès que les fruits forestiers viennent à manquer, le sanglier recherchera en priorité le maïs avant les autres denrées agricoles.
- 3. Le sanglier a besoin de consommer, de temps à autre, des protéines animales pour équilibrer son régime alimentaire. Il les trouve essentiellement dans les vers de terre.** Quand il se focalise sur les lombrics, il semble quasiment impossible de le détourner vers d'autres nourritures.

4. **Le sanglier ne maigrit pas en l'absence d'agraining.** Il se répartit différemment sur le terrain pour pouvoir profiter des autres sources d'alimentation potentielles, que lui permettent d'exploiter son caractère très largement omnivore. De plus, il supporte très bien les périodes de disette plus ou moins prolongées, qu'il compense dès la réapparition de nourriture disponible par la constitution de réserves graisseuses.
5. **Le taux d'accroissement des populations n'est pas lié à l'agraining.** La taille des portées est liée au poids mais également à l'âge des laies. Il n'a pas été observé d'augmentation du nombre de mises bas liée à la pratique de l'agraining. Par contre, les autres paramètres liés à la chasse et à l'agriculture sont beaucoup plus influents dans ce domaine (zones de quiétude y compris en plaine, structure des populations après chasse, disponibilité de céréales en lait pour les marçassins...)
6. **Le danger de l'agraining réside dans sa surutilisation :** Trop grandes concentrations d'animaux générant des risques épizootiques, risques de début d'apprivoisement, dégâts forestiers dans les coupes surutilisées... Par contre, une stratégie d'agraining de dissuasion bien maîtrisée peut contribuer à limiter de façon non négligeable l'impact des sangliers sur l'agriculture.
7. **Le mode d'agraining dissuasif le plus efficace reste l'agraining en ligne, mettant en œuvre de petites quantités sur de grandes distances, le plus éloigné possible des plaines agricoles.** L'agraining à volonté et/ou à profusion est à proscrire (tonneaux, tas au sol...) et l'agraining automatique à poste fixe reste moins efficace (ils profitent trop aux animaux dominants, ce qui conduit les laies à emmener leur progéniture en plaine).

Tout ce qui précède, on peut le retrouver (sur Internet par exemple) dans des dizaines de publications qui vont toutes plus ou moins dans le même sens. Et, quoi qu'on en dise, objectivement, c'est un plaidoyer pour reprendre l'agraining au printemps. Et même le plus vite possible, avant que trop d'animaux n'aient pris définitivement l'habitude de jeter leur dévolu sur des zones de quiétude dans les céréales, en particulier les colzas dès qu'ils vont commencer à être un peu hauts, et de se nourrir exclusivement en plaine.

D'autant que la glandée 2022 restait moyenne et assez irrégulière, sans doute à cause du manque d'eau en été. Le stock de fruits forestiers au sol aura sans doute été consommé dans sa presque totalité, quand vous lirez ces lignes. L'interdiction d'agrainer

en Janvier/Février va donc certainement nous coûter un supplément de facture non négligeable, mais une « grève de l'agraining » au printemps aurait vraisemblablement des conséquences financières bien plus lourdes. Et puis, s'il fallait un argument de plus pour cette reprise de l'agraining en Mars, n'oubliez pas que c'est un bon moyen pour fixer à nouveau les laies dans les coupes que nous avons traquées pendant la saison, en espérant qu'elles y trouveront un bon endroit pour faire leur chaudron...

Et votre coup de colère lié à l'interdiction de cet hiver ? La bonne approche serait : « *Oubliez-le ! C'est moins fatigant de sourire que de faire la gueule* ». Et ne me demandez pas pourquoi l'Administration n'a pas consulté les mêmes données scientifiques que celles que je vous ai exposées. Je n'en ai aucune idée, c'est sans doute encore un dogme politiquement correct en vogue dans quelque ministère parisien. Mais restons positifs : La vérité scientifique finira par s'imposer, comme toujours depuis la nuit des temps, et notre Schéma Départemental Cynégétique, qui a le mérite d'être adossé à des données irréfutables, devrait bien parvenir à être validé (si ce n'est déjà fait), car il est le fruit de tout ce travail remarquable.

A l'heure où nous mettons sous presse, il est impossible de prédire quel sera l'état de nos relations avec l'administration préfectorale début Mars. En tant qu'éternel optimiste, qui préfère toujours voir le verre à moitié plein, j'espère que la position « jusqu'aboutiste » de la DDT aura évolué courant février, et que nous aurons trouvé avec eux, avant la sortie de ce numéro, le terrain d'entente permettant de reprendre un agraining de dissuasion raisonné. Si tel est le cas, n'hésitez pas, remettez vos agrainoirs en route le plus vite possible, car tout va se jouer entre Mars et Mai. Par contre, si les négociations FDC/Préfecture étaient restées rompues au cours des dernières semaines, nous serions revenus au droit commun du code de l'environnement, qui interdit globalement toute activité d'apport de nourriture en forêt. Si tel est le cas à l'heure où vous lisez ces lignes, ne transgressez surtout pas la loi ! Par contre, quand vous croiserez un exploitant agricole au cours d'une promenade en nature, n'oubliez pas de lui expliquer les vraies raisons des trous dans les champs !

En conclusion, une seule consigne possible à ce stade : Renseignez-vous auprès de nos services pour connaître l'état exact de l'évolution de la législation à l'instant T.

FDC52 – Groupe de travail dégâts de gibier

PLANTATIONS D'UNE HAIE VITRINE ET D'UN VERGER COLLECTIF À BOLOGNE

Comme chaque année, la FDC 52 plante des haies. Cet hiver, ce sont près de 20 000 arbres qui seront implantés dans le département, représentant environ 10 km de linéaire. Une haie de 300 mètres a été plantée à Bologne en partenariat avec la commune, l'école élémentaire Victor Hugo et le Conseil Départemental de Haute-Marne.

Les 15 décembre et 9 janvier derniers, 134 enfants ont participé à la plantation de 700 arbustes, avec l'aide des chasseurs, des élus locaux, des agents communaux et de certains parents d'élèves.

Auparavant, Julie d'Abzac, chargée de mission, Anna et Nathan, services civiques à la FDC 52, sont intervenus deux jours en classe afin d'enseigner aux enfants les différents intérêts des haies ainsi que leur importance au sein d'un écosystème.

Ce chantier est une vitrine et constitue un véritable support pédagogique pour les enfants et le grand public. Il permettra d'améliorer la visibilité des différents aménagements du territoire que réalise la FDC 52 sur les grandes plaines de Haute-Marne dépourvues d'éléments sylvicoles.

La classe de CM2 a également participé à la plantation d'un verger de sauvegarde sur la commune de Bologne. Ce verger joue un rôle social puisque sa production sera mise à disposition des habitants de la commune. Une trentaine d'élèves ont ainsi planté 10 arbres fruitiers. Cinq essences différentes (cerisiers, pommiers, poiriers, pruniers et mirabelliers) régaleront la collectivité dans quelques années.

Ces journées, malgré des températures de saison, se sont déroulées dans une ambiance "bon enfant" où chaque participant a fait preuve de courage et de motivation.

Un grand merci à tous !



CALENDRIER

DES RÉUNIONS ET DES FORMATIONS 2023

JANVIER		FEVRIER		MARS		
D1	FERIE	M1		M1	SAISIE DEMANDES INITIALES PLAN DE CHASSE CERVIDÉS ET SANGLIER	CLC CERVIDÉS
L2		J2		J2		
M3		V3		V3		
M4		S4		S4		
J5		D5		D5		
V6		L6	CLC CERVIDÉS	L6		
S7		M7		M7		
D8		M8		M8		
L9		J9		J9		
M10		V10		V10		
M11		S11		S11		
J12		D12		D12		
V13		L13	CLC CERVIDÉS	L13		
S14		M14		M14		
D15		M15		M15		
L16		J16		J16		
M17		V17		V17	FORMATION CORVIDÉS	
M18		S18		S18		
J19		D19		D19		
V20		L20	CLC CERVIDÉS	L20		
S21		M21		M21		
D22		M22		M22		
L23		J23		J23		
M24		V24		V24		
M25		S25		S25	FORMATION VENAISON	
J26		D26		D26		
V27		L27	CLC CERVIDÉS	L27		
S28		M28		M28	FORM TH PERMIS 1	
D29				M29	FORM TH PERMIS 1	
L30				J30		
M31				V31	RETOUR CARNET BÉCASSES	

Réunion
 Formations
 1^{ère} session Permis de chasser

Form th permis : formation théorique permis de chasser

Saisie demandes initiales plan de chasse cervidés et sanglier : période de saisie des demandes de plan de chasse cervidés et sanglier et des bilans

AVRIL

MAI

JUIN

S1		L1	FERIE	J1	EX PERMIS 2	
D2		M2	DÉPÔT TROPHÉES À LA FDC S2	V2	EX PERMIS 2	
			EX PERMIS 1			
L3		M3	EX PERMIS 1	S3		
M4		J4	EX PERMIS 1	D4		
M5		V5		L5		
J6		S6		M6	FORM TH PERMIS 3	
V7		D7		M7	FORM TH PERMIS 3	
S8		L8	FERIE	J8		
D9		M9		V9		
L10	FERIE	M10		S10		
M11	CLC SAI	PRÉ AG ST GEOSMES	J11	FORM P PERMIS 2	D11	
	CLC SAI	FORM P PERMIS 1				
M12	CLC SAI	FORM P PERMIS 1	V12	FORM P PERMIS 2	L12	
J13	FORM P PERMIS 1	PRÉ AG VILLIERS LE SEC	S13		M13	
	CLC SAI					
V14	CLC SAI		D14		M14	
S15	FORMATION CHASSE À L'ARC		L15		J15	
D16			M16		V16	
L17	CLC SAI		M17		S17	
M18	CLC SAI	PRÉ AG DOMMARTIN LE ST PÈRE	J18	FERIE	D18	
M19	CLC SAI		V19	FERMETURE FDC	L19	
J20			S20	EXPO TROPHÉES CHÂTEAU DE JOINVILLE	M20	FORMATION PIEGEAGE
V21			D21		M21	FORMATION PIEGEAGE
						FORM P PERMIS 3
S22	AG FDC DÉMATÉRIALISÉE		L22		J22	
D23			M23		V23	
L24			M24		S24	
M25			J25		D25	
M26	FORM TH PERMIS 2	V26	FORM C PERMIS 2	L26		
J27	DÉPÔT TROPHÉES À LA FDC S2	S27		M27		
V28	DÉPÔT TROPHÉES À LA FDC S2	D28		M28		
	FORM C PERMIS 1					
S29		L29	FERIE	J29		
D30		M30	EX PERMIS 2	V30		
		M31	EX PERMIS 2			

■ Réunion ■ Formations

■ 1^{ère} session Permis de chasser ■ 2^{ème} session Permis de chasser ■ 3^{ème} session Permis de chasser

Form th permis : formation théorique permis de chasser

Form P permis : Formation pratique permis de chasser - Form C permis : Formation complémentaire permis

Ex Permis : Examens Théorique et Pratique du permis de chasser

AG FDC : Assemblée Générale de la Fédération des Chasseurs

JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE	
S1		M1		V1	
D2		M2		S2	FORMATION GP
L3		J3		D3	
M4		V4		L4	
M5		S5		M5	
J6		D6		M6	
V7	FORM C PERMIS 3	L7		J7	
S8	FORM CHASSE A	M8		V8	
D9		M9		S9	FORMATION SÉCURITÉ
L10	EX PERMIS 3	J10		D10	
M11	EX PERMIS 3	V11		L11	
M12	EX PERMIS 3	S12		M12	
J13	EX PERMIS 3	D13		M13	
V14	FERIE	L14	BUREAUX FDC FERMÉS	J14	
S15		M15	FERIE	V15	FORMATION GP
D16		M16		S16	
L17		J17		D17	
M18		V18		L18	
M19		S19		M19	
J20		D20		M20	
V21		L21		J21	
S22		M22		V22	
D23		M23		S23	
L24		J24		D24	
M25		V25		L25	
M26		S26		M26	
J27		D27		M27	
V28		L28		J28	
S29		M29		V29	
D30		M30		S30	RETOUR BILAN PIÉGEAGE
L31		J31			

■ Formations ■ 3^{ème} session Permis de chasser

Form C permis : Formation complémentaire permis de chasser

Ex Permis : Examens Théorique et Pratique du permis de chasser

Form chasse A : Formation chasse accompagnée

Formation GP : Formation garde particulier

OCTOBRE		NOVEMBRE		DECEMBRE	
D1		M1	FERIE	V1	SAISIE DEMANDE 2ÈME ATTRIBUTION SANGLIER
L2		J2		S2	
M3		V3		D3	
M4		S4		L4	CLC SAI
J5		D5		M5	
V6		L6		M6	
S7		M7		J7	
D8		M8		V8	
L9		J9		S9	
M10		V10		D10	
M11		S11	FERIE	L11	CLC SAI
J12		D12		M12	
V13		L13		M13	
S14		M14		J14	
D15		M15		V15	
L16		J16		S16	
M17		V17		D17	
M18		S18		L18	
J19		D19		M19	
V20		L20		M20	
S21		M21		J21	
D22		M22		V22	
L23		J23		S23	
M24		V24		D24	
M25		S25		L25	FERIE
J26		D26		M26	FERMETURE FDC LE MATIN
V27		L27	SAISIE DEMANDE 2ÈME ATTRIBUTION SANGLIER	M27	
S28		M28		J28	
D29		M29		V29	
L30		J30		S30	
M31				D31	

■ Réunion

■ Saisie demande 2ème attribution sanglier : période de saisie des demandes complémentaires de plan de chasse sanglier

PLANTATION DE BUISSONS À CEFFONDS

Le 10 novembre dernier, les élèves de l'école de Ceffonds ont planté deux buissons non loin de leur école, près du terrain de football. Les enfants pourront ainsi suivre l'évolution des buissons et observer les animaux attirés par ces aménagements.

Avant cela, le matin même, Julie d'Abzac, chargée de missions à la FDC 52 est intervenue en classe afin d'expliquer aux enfants les intérêts des buissons. Ils ont aussi pu construire un nichoir à mésanges et découvrir les animaux vivant dans la haie grâce à des activités ludiques.

Cet évènement a été réalisé à l'échelle régionale. En effet, chaque Fédération Départementale des Chasseurs du Grand Est a planté au moins 2 buissons avec des enfants.



Au programme de la journée, fabrication d'un nichoir à mésanges.



Et plantation des plants par les enfants.



MIRADOR ELMAR

Kit en métal brut à boulonner - Dimensions plancher 1m00x1m00
Barre de renfort pour plancher
Barres pour siège coulissant - Montage facile

TARIFS : Hauteur 1m00 139,00 TTC
Hauteur 1m30 159,00 TTC
Hauteur 1m60 179,00 TTC

Remise de 5% sur présentation du permis de chasser validé à la FDC 52

Mirador hauteur 1m00 exposé à la FDC 52

Contacts : 06 70 64 67 06 ou 06 07 02 78 92

Mail : sas.fmsc@outlook.com



Brevet Français N°1455367/FR3022108
Produit 100% Français
Solidité certifiée Bureau Veritas
N° Siret82919726800016
TVA INTRA FR44829197268



SUIVIS ORNITHOLOGIQUES : L'INQUIÉTUDE CHEZ LES OISEAUX D'EAU

Sous l'impulsion d'ISNEA (Institut Scientifique Nord Est Atlantique), il y a depuis sept ans un suivi régulier des états des populations d'oiseaux d'eau, principalement par le dénombrement régulier des individus. La Fédération des Chasseurs de Haute-Marne effectue ces suivis sur plusieurs sites avec l'appui de deux volontaires en service civique. Les ballastières de Matignicourt-Goncourt en font partie et retiennent notre attention.

L'IMPORTANCE DES SUIVIS D'OISEAUX

Les oiseaux sont d'excellents indicateurs de l'état de l'environnement, ils constituent de bons bioindicateurs du milieu. Leur étude nous permet de connaître l'état général de nos écosystèmes et de notre environnement.

La baisse des effectifs de certaines espèces d'oiseaux peut se révéler être une catastrophe. La surveillance des populations est essentielle pour pouvoir détecter la cause de leur déclin pour en faire une priorité en ce qui concerne leur conservation. Que ce soit pour nous et pour tous les êtres vivants, le suivi et le maintien des populations d'oiseaux ainsi que leurs habitats seront la garantie d'un environnement sain.

BALLASTIÈRE : UN SITE ARTIFICIEL RICHE EN BIODIVERSITÉ

Les ballastières de Matignicourt-Goncourt (situées dans le département de la Marne à l'ouest du lac du Der) représentent de grandes surfaces en eau, avec pas moins d'une cinquantaine de plans d'eau.

Une ballastière est définie comme une carrière à ciel ouvert dont on a extrait du ballast. Après la fin de son exploitation, elle constitue un réservoir d'eau de plusieurs hectares et de profondeur plus ou moins importante. Par la suite cela crée des conditions très intéressantes pour les oiseaux, puisque cela entraîne la création de nombreuses zones humides. Elles sont même reconnues comme

d'importants sites d'hivernage ou de reproduction pour les oiseaux d'eau. Elles ne cessent de croître depuis 2016. Ces gravières offrent de multiples conditions écologiques, entre profondeur d'eau, ressources alimentaires et zone de quiétude, chaque espèce peut s'y installer. Cette surface d'accueil se développe et se retrouve être aujourd'hui un véritable site d'importance stratégique pour la migration des oiseaux d'eau.

Elle y accueille aujourd'hui près d'une cinquantaine d'espèces (48) dont 11 espèces chassables. Depuis 2016, on constate pour la majorité des espèces une évolution croissante. L'augmentation est significative d'année en année pour chaque espèce, en témoigne les chiffres : 13 413 oiseaux observés en 2022 tandis que 8 892 oiseaux étaient



Illustration : Sarcelle d'hiver, canard colvert et fuligule milouin se heurtant à l'installation des panneaux photovoltaïques flottants @PERREOL Anna

observés sur l'année 2017 ce qui montre une augmentation d'environ 50 % en l'espace de 5 ans. Nul doute que les années futures permettront d'observer encore davantage d'oiseaux et pourront montrer une augmentation croissante si tant est que les ballastières soient toujours en eau... ou bien toujours accessibles aux oiseaux...

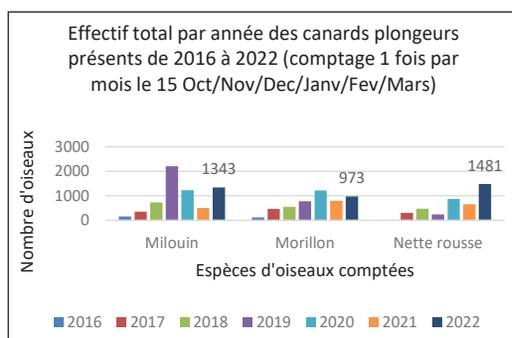
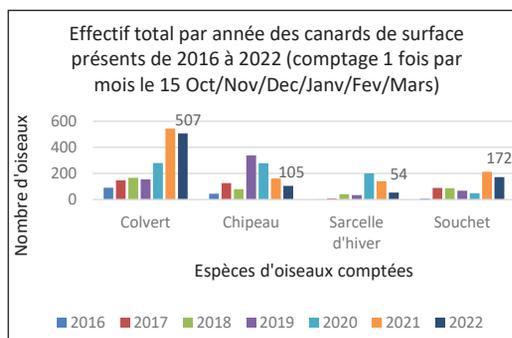
LES BALLASTIÈRES SONT MENACÉES

Depuis 2020, un projet d'implantation de panneaux photovoltaïques flottants sur les ballastières menace le site. Ce serait une véritable catastrophe pour toute la biodiversité installée. Sans prendre en compte la richesse du lieu, ce projet poussera de nombreux oiseaux à désert. A l'heure où la protection des habitats est une priorité nationale pouvons-nous accepter ce projet ?

Ce qui pose également question, c'est l'emplacement de ces panneaux photovoltaïques flottants. Suite à la lecture du projet, ils seront installés sur les ballastières les plus riches en biodiversité. La question légitime que l'on peut se poser est : pourquoi les oiseaux n'iraient pas sur la ballastière d'à côté ou sur d'autres sites comme le lac du Der ? Une théorie qui est prônée par les industriels mais ce n'est pas si simple ! Les oiseaux ont des besoins différents suivant leur espèce. Prenons l'exemple des canards : Il y a les canards plongeurs, eux sont nommés plongeurs car ils plongent sous l'eau pour se nourrir de mollusques et de plantes aquatiques. A l'inverse les canards de surface eux affectionnent l'eau peu profonde et se nourrissent de plantes aquatiques, de phytoplancton et de zooplancton. Il est donc difficile d'imaginer des oiseaux s'installer sur une surface en eau qui n'est pas adaptée à leurs besoins.

QUELLES ESPÈCES PEUT-ON DÉCOUVRIR ?

Lors des suivis de certaines espèces remarquables, il est important de mentionner la présence, notamment du Garrot à œil d'or, de la Nette rousse ou encore du Cygne de Bewick, qui ne sont observables que sur certains sites en France. On peut également découvrir de nombreux canards : le canard colvert, le canard chipeau, le canard souchet, le fuligule Milouin, le morillon ainsi que quelques individus de sarcelle d'hiver et de pilelet (voir ci-contre graphiques).



On peut noter une extraordinaire population de nette rousse, qui en fait une des rares populations dans la région Grand Est. Outre ces espèces, on retrouve également la foulque macroule ! Puisque depuis sept ans, c'est 44 861 foulques qui ont été comptées, soit une moyenne de 6 408 individus par an. Elles sont un véritable garde-manger pour les rapaces qui les chassent pour se nourrir. Notamment le Pygargue à queue blanche observé près d'une ballastière en train de chasser. A noter que ce rapace est classé en danger critique (CR) sur la liste rouge (Source : INPN). De même le Balbuzard pêcheur a pu être observé tenant un poisson entre ses serres en décembre 2022. Le Faucon pèlerin et l'Autour des palombes sont aussi présents sur les ballastières pour se nourrir. Ces rapaces comme tant d'autres oiseaux pourront-ils satisfaire leur besoin physiologique ?

La problématique qui entoure les ballastières résonne davantage lorsqu'on sait que la journée mondiale des zones humides a eu lieu le 2 février 2023 avec pour thème « Il est urgent de restaurer les zones humides ». C'est plutôt contradictoire avec le projet de panneaux photovoltaïques flottants. Les ballastières vont devenir des centrales fournissant de l'énergie. L'intérêt de sauvegarder et de protéger ces milieux paraît sans appel, mais pas pour tout le monde...

FÉMINISATION DE LA CHASSE

Sur la saison 2021-2022, on recensait 290 chasseresses en Haute-Marne, soit 4.5% des chasseurs. La Fédération des Chasseurs de la Haute-Marne a cherché de nouvelles idées pour faire grandir la chasse et surtout, la féminiser.

Sur la lancée de Florence Caron, administratrice à la FDC 52, certains Présidents et adjudicataires ont accepté d'accueillir gratuitement nos chasseresses accompagnées d'un ou d'une ami(e) non chasseur pour une journée découverte à la chasse.

Dix-huit territoires ont donc proposé une soixantaine de jours de chasse pour faire découvrir leurs passions. Une quinzaine de chasseresses ont ainsi participé à cette opération et se verront offrir leur validation de permis le jour où leur ami(e) deviendra lui-même chasseur(esse) en Haute-Marne.



Chez Frédéric Mayeur, deux jeunes chasseresses ont prélevé leur premier sanglier.



Sept jeunes chasseresses ont participé à des journées de chasse chez Patrice Feutry et Dominique Colombani.

INTERDICTION DE L'USAGE DU PLOMB DANS LES ZONES HUMIDES

Depuis déjà 16 ans, la grenaille de plomb, matériau toxique, a été bannie de nos zones humides et les chasseurs ont dû s'adapter. Les matériaux désormais utilisés par les sauvagins sont principalement l'acier et le cuivre, mais on peut également trouver différents alliages avec par exemple du zinc, de l'étain. Les plus efficaces mais aussi les plus coûteux demeurent le bismuth et le tungstène.

Le règlement de l'Union européenne qui concerne le plomb dans la grenaille de chasse utilisée à l'intérieur ou autour des zones humides a été publié au Journal Officiel de l'Union européenne le 26 janvier dernier. Il précise que la grenaille de plomb sera interdite à compter du 15 février 2023 à l'intérieur ou à moins de 100 m des zones humides. Ce règlement est le résultat d'une volonté poussée par la Commission européenne depuis des années.

Les armes des chasseurs de gibier d'eau ont été progressivement renouvelées, afin de supporter les pressions élevées de ces munitions. La règle demeure d'utiliser le demi-choke maximum et de tirer à l'acier avec 2 numéros de moins, (n°4 acier de la place de n°6 plomb), tout en respectant une distance de tir raisonnable (30 m).

Les cartouches les plus plébiscitées pour les fusils éprouvés bille d'acier sont les chambrées 76 en 33 g, redoutables pour le tir au vol et disponibles dans de nombreuses marques.

Actuellement seul le tir à balle à plomb reste autorisé pour le grand gibier sur les zones humides.

Attention, toutes les autres espèces, que ce soit en chasse ou en destruction, doivent donc bien faire l'objet d'une utilisation de munitions de substitution : petit gibier sédentaire, ESOD comme les ragondins et rats musqués, régulation de cormorans...



S'équiper *Partager* *Voyager* *Rencontrer*

du **24** au **27** mars
2023

PARC DES EXPOSITIONS
L'ÎLE L'AUMÔNE
ALLÉE DES ÎLES ÉRIC TABARLY
78200 MANTES-LA-JOLIE

↳ Autoroute A13 sortie N°11 /

**Salon de
la Chasse
et de la Faune Sauvage**

www.salondelachasse.com / +33 (0)1 34 78 98 44

PHOTO S. LAMON



RAPPEL SUR LE SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES ARMES (SIA)

Le Système d'Information sur les Armes (SIA) est accessible aux détenteurs d'armes chasseurs majeurs depuis le 8 février 2022 et depuis septembre 2022 pour les chasseurs mineurs. A partir de ces dates, les chasseurs ne peuvent plus acquérir d'armes sans avoir créé un compte personnel dans le SIA.

Les détenteurs d'armes, titulaires du permis de chasser (même sans validation) doivent donc créer leur compte SIA à l'adresse sia.detenteurs.interieur.gouv.fr

Pour tout chasseur, la création d'un compte SIA est obligatoire avant le 30 juin 2023.

A partir de l'ouverture de votre compte SIA, vous disposez d'un délai de 6 mois pour vérifier dans votre râtelier numérique, l'enregistrement de vos armes déjà déclarées précédemment. Vous pouvez compléter et/ou modifier les informations relatives aux armes. Vous pouvez également enregistrer des armes héritées ou trouvées.

Pour créer votre compte, vous devez disposer d'une adresse mail.

Préparez les justificatifs suivants, scannés ou photographiés :

- ⊕ Pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou titre de séjour en France)
- ⊕ Justificatif de domicile
- ⊕ Permis de chasser si vous êtes chasseur. Préparez également votre numéro SIA : Système d'information sur les armes si votre armurier a eu l'occasion de vous en créer un depuis janvier 2021.

Une fois le compte SIA créé, vous recevez sur votre boîte mail :

- ⊕ Un numéro d'identifiant qui vous est attribué. Pour vous connecter à votre compte, vous devrez saisir ce numéro et le mot de passe que



vous avez choisi lors de la création.

- ⊕ Un numéro SIA vous est affecté. Ce numéro vous suivra tout au long de votre vie de détenteur d'armes. Il doit être présenté à votre armurier avant chaque intervention de sa part sur votre arme.

En cas de difficultés pour créer votre compte SIA, vous pouvez vous faire aider :

- ⊕ Par votre armurier ;
- ⊕ Au point d'accueil numérique en Préfecture de Chaumont, sous-préfectures de Langres et Saint-Dizier ;
- ⊕ Dans un point France Services : Bologne, Bourbonne les Bains, Bourmont, Chalindrey, Chaumont, Froncles, Langres, Le Montsaigeonnais (itinérant), Longeau-Percey, Montigny le Roi, Nogent, Rolampont ;
- ⊕ A la Maison de services au public de Fayl-Billot ;
- ⊕ Et bien sûr à la FDC 52, avec l'appui de Corinne Robinot, administratrice.

Pour information, les détenteurs d'armes héritées ou trouvées ne disposant pas d'un titre de détention (permis de chasser, licence de tir, ...) peuvent également créer leur compte et enregistrer leurs armes de catégorie C et D.

PLAN DE SÉCURISATION DE LA CHASSE

Des mesures efficaces qui vont dans le bon sens pour la sécurité à la chasse et pour une cohabitation réussie.

La Secrétaire d'Etat en charge de la Biodiversité, Bérangère Couillard, a annoncé le 9 janvier un Plan Sécurité à la chasse de 14 mesures qui fait suite à une longue concertation avec le monde de la chasse, mais aussi avec les principales fédérations de sport et loisirs de nature et les représentants des élus locaux.

La Fédération Nationale des Chasseurs a salué le pragmatisme et la détermination de la ministre qui a su faire des choix constructifs et courageux, sans céder aux sirènes de ceux qui veulent la disparition de cette pratique rurale très populaire.

Toutefois, le gouvernement a fait le choix d'aller beaucoup plus loin que la sécurisation de nos pratiques en intégrant un volet essentiel autour du partage des espaces et d'une meilleure information des usagers de la nature.

Personne ne peut contester le fait que par manque de connaissances de nos pratiques, par insuffisance d'information de notre part et en raison de la surmédiation démesurée des accidents, de nombreux citoyens, mais aussi des ruraux éprouvent un réel sentiment d'insécurité lors de promenades durant la période de chasse.

De nouvelles mesures vont être imposées en matière de formation et de sensibilisation des chas-



seurs et les règles de sécurité vont être renforcées pendant la chasse, y compris sur l'alcoolémie.

Le gouvernement a fait le choix d'aller plus loin en intégrant un volet essentiel autour du partage des espaces et de la meilleure information des usagers de la nature.

L'objectif ambitieux est de rendre disponible dès l'automne 2023, une application numérique destinée aux familles, pour les informer sur les territoires et périodes non chassées en temps réel car les zones non chassées sont déjà très importantes, mais tout le monde l'ignore.

Pour résumer, ces 14 mesures consistent à :

- ➊ Renforcer la formation et la sensibilisation des chasseurs
- ➋ Renforcer les règles de sécurité pendant la chasse
- ➌ Assurer le partage des espaces et une meilleure information des usagers de la nature.

Aujourd'hui, aucune mesure n'a été retranscrite pour les appliquer.

Willy Schraen, Président FNC

ARMURERIE LAURAIN MEUNIER

Magasin - Atelier de réparation - Stand de Tir

14 place de l'hôtel de ville 52220 Montier en Der • 03 25 04 25 39

Retrouver nos armes sur notre site internet
➔ www.armurerie-laurain-meunier.fr

Partenaire de la Fédération Nationale des Chasseurs de la Haute-Marne

TARIF SPÉCIAL MUNITIONS TOUS CHASSEURS
-15% À PARTIR DE 3 BOÎTES ACHETÉES

Pour l'achat d'une arme, "PACK NOUVEAUX CHASSEURS" comprenant 1 housse + 1 bretelle + 1 nécessaire de nettoyage + un bon d'achat de 50 €
Offre incluant le réglage et la mise en conformité de l'arme
Offre valable uniquement pour les nouveaux permis de chasse sur présentation de la validation du permis de chasser

GRANDE ENQUÊTE SUR LA CHASSE

La Fédération Nationale des Chasseurs relance son enquête socio-économique. Il y aura 3 types d'enquêtes : chasseurs, société et fédération. Cette enquête est réalisée par des sociétés indépendantes.

QUESTIONNAIRE CHASSEUR

Semaine 6 : envoi par le prestataire de la FNC d'un mail à tous les chasseurs ayant donné leur adresse mail lors de leur prise de validation 2022-2023 contenant un lien personnalisé pour répondre à un questionnaire Chasseur en ligne.

Ce lien est unique, il ne pourra pas être utilisé ou transmis à un autre chasseur. Le chasseur peut répondre au questionnaire en plusieurs fois, ses réponses seront sauvegardées.

Délai de réponse : 12 mars

Semaines 9 et 10 : relance

QUESTIONNAIRE SOCIÉTÉ DE CHASSE

Semaine 8 : envoi par chaque FDC d'un mail à tous les détenteurs de droits de chasse référencés par la FDC contenant un lien fourni par le prestataire de l'étude, pour répondre à un questionnaire société de chasse en ligne.

Le responsable de chasse pourra répondre au questionnaire en plusieurs fois, ses réponses seront sauvegardées.

Délai de réponse : 15 mars

Semaines 9 et 10 : relance

Grande étude Chasse 2023

La **mise en valeur** et la **défense de la chasse** nécessitent de disposer de données actualisées sur sa pratique par rapport à l'étude pionnière de 2014-2016.

C'est pourquoi la Fédération Nationale des Chasseurs a souhaité lancer une **nouvelle grande étude** sur la Chasse avec le concours des fédérations départementales.

Vous recevrez dans les prochains jours une invitation par mail à répondre à une enquête en ligne.

La **chasse a besoin de vous**, votre réponse est importante. Ces données sont essentielles pour toujours mieux expliquer et défendre la chasse. Nous vous remercions très vivement pour votre implication.

Les données sont anonymes.

Si vous avez plusieurs territoires, il serait préférable de remplir une enquête par territoire.

REMERCIEMENTS

À JOËL HUGUENIN

Lundi 19 décembre 2022, Marc Chavey et Ange Piguet, tous deux administrateurs à la FDC 52, sont venus remercier Joël Huguenin pour son aide apportée à la Fédération de Haute-Marne en tant que responsable du matériel de clôtures pour le Nord du département.

Durant ce moment fort convivial, ils ont partagé un morceau de gâteau devant une coupe de champagne. L'équipe fédérale n'a pas manqué de remercier Mme Huguenin pour son aide précieuse en réceptionnant les appels téléphoniques pour son mari.

Joël nous a réitéré son envie d'aider les chasseurs et les agriculteurs dans la prévention des dégâts de gibier aussi longtemps que sa santé lui permettra.

Ange Piguet remet une corbeille de fruits à Joël Huguenin, au nom de la FDC 52, pour son implication dans la prévention des dégâts de gibier..



UN CHASSEUR

EMERITE

Lors de notre battue du 27 octobre 2022, sous la direction de Loïc Perrier, à Nomécourt, notre ami Giocondo, bien placé, a attendu patiemment. Soudain trois sangliers viennent sur lui.

Après avoir sagement laissé passer la bête de tête, il a tiré à environ 60 mètres et au calibre 12 ! Résultat : une belle bête rousse de 40 kg !

A presque 91 printemps, ce grand chasseur nous a démontré son habileté, son grand respect pour le gibier et ce, en suivant toutes les règles de sécurité.

**Bravo Giocondo !
Toute l'équipe de chasse
est fière de toi !**



CLIN D'ŒIL

Il y a très longtemps, avant l'année 2000, je l'avais croisé aux abords d'une ligne. La température était très basse ce dimanche-là. Sa grosse voix m'avait heurté les oreilles. On le surnommait Nénesse. Il était à pied d'œuvre pour allumer un feu pour se réchauffer. Son idée était saugrenue. Pourtant à midi, de retour au pavillon de chasse, il y avait un beau ragot (qui sentait la fumée) au tableau.

Vingt-trois printemps plus tard, Nénesse n'a pas changé, il a toujours un mot pour plaisanter et toujours le même rituel lorsque la température est en dessous de zéro. Nénesse allume un feu au poste !!!

"Rien y change, j'en vois !"

Preuve à l'appui, Léo 25 ans, chef de ligne, a observé le rituel de Nénesse durant 2 h 30.

"Même avec le feu, j'ai aperçu un cerf passer dans la traque à 30 mètres devant lui".

Gérard, tous tes amis de la Saint-Hubert du Palan te souhaitent de belles années à passer avec eux. Ne change rien !

PS : Gérard ! Méfie-toi ! Les feux en forêt sont réglementés. 😊



LE GIC DE L'ETOILE N'EST PLUS...

Lors d'une Assemblée Générale extraordinaire, le 16 décembre 2022, le bureau, les membres et les adhérents du GIC de l'Etoile se sont réunis une ultime fois pour dissoudre le GIC. Cette structure associative n'existe plus, une page se tourne... C'est avec une grande tristesse que tous les adhérents et chasseurs du GIC se sont résignés à dissoudre la structure par manque de candidatures.

La dénomination du massif, qui plus est du GIC, provient de l'aménagement par le Baron Crozat de Thiers vers 1780, des lignes et sommières en forme d'étoile, en vue d'organiser des chasses à courre. C'est en juin 1978 que le Groupement d'Intérêt Cynégétique de l'Etoile voit le jour et regroupe l'ensemble des forêts du massif.

La chasse sur ce magnifique territoire de 6 500 ha subsistera avec de nouveaux "jeunes" dirigeants, de nouvelles perspectives de gestion, et surtout le maintien de l'équilibre entre espèces et milieux. Un grand merci et un hommage à toutes les personnes qui ont participé aux diverses manifestations du GIC de l'Etoile durant près de 45 ans.

UNE PASSION RÉCOMPENSÉE

Le samedi 12 novembre 2022, la société de chasse la Brainvilloise organise une nouvelle battue. A l'orée du bois, la traque démarre. Des sangliers sont levés.

Clément Debourgogne, 15 ans, est aux côtés de son parrain, Jean François Bême, quand il entend un sanglier arriver à l'extrémité de la haie où il est placé.

L'espace de quelques instants, les chiens le tiennent au ferme, puis l'animal se déplace pour sortir juste devant deux chasseurs. Clément réalise ce qui est en train de se passer et de l'opportunité qui se présente à lui. Il réagit sans attendre puis prend conscience de sa chance : il vient de prélever un sanglier de 92 kg, résultat de son premier tir.

Le jeune chasseur est comblé et adresse un grand merci à son parrain pour ses précieux conseils.



SARL BRESSON Éric

CROQUETTES GAMME « CLASSIC CROC »

Sac de 18 kg proposé au prix de 29.20 € le sac, 27.20 € le sac à partir de 4 sacs

CROQUETTES GAMME « EQUILIBRE PROFESSIONNEL »

Sac de 20 kg proposé au prix de 33.30 € le sac, 31.30 € le sac à partir de 4 sacs



Service commande pour la Haute-Marne :
06.47.47.04.09 ou 03.84.67.44.44

Gérer et Entretien
votre territoire
toute l'année !



Livraison à domicile comprise

PREMIER CHEVREUIL POUR ANTOINE

Pour la saison de chasse 2022/2023, la société de chasse de Roches/Bettaincourt a eu le plaisir d'accueillir Antoine Cottrelle, 15 ans, jeune chasseur en chasse accompagnée avec son père.

Le 17 décembre 2022, lors d'une battue au lieu-dit "Bois Bronvaux", Antoine et son père Didier étaient postés. Notre jeune Nemrod a eu la surprise de voir arriver un chevreuil et l'a prélevé d'un coup de carabine.

L'ensemble des chasseurs de la société de chasse l'a félicité comme il se doit pour son premier chevreuil.

Antoine comblé et très heureux adresse un grand merci à son parrain pour ses précieux conseils.



JEUNES CHASSEURS

OFFRE 1^{ER} PERMIS

ALCEDO LANGRES
Rue Louis Lepitre
52200 LANGRES
03 25 90 01 16

Vous venez d'obtenir votre permis de chasse ?
Pour tout achat d'une arme neuve, nous vous offrons:

1 Fourreau + 1 boîte de cartouche Alcedo
+ 1 kit de nettoyage + 1 Gilet Fluor + 1 Porte Permis

PAYEZ VOTRE PREMIER FUSIL EN 4X SANS FRAIS !

-15%

MUNITIONS
OFFRE PREMIER PERMIS

Gamme de Cartouches ALCEDO
(max 150 cartouches - hors pack pigeon)
(hors promotions - offre valable jusqu'au 31/12/2018 et lorsque valable une fois par permis)

-15%

CHAUSSANT & ACCESSOIRES
OFFRE PREMIER PERMIS

Bottes, chaussures, chaussettes
chaussons, guêtres, accessoires
(hors promotions - offre valable jusqu'au 31/12/2018 et lorsque valable une fois par permis)

-20%

VÊTEMENTS
OFFRE PREMIER PERMIS

Pantalons, cuissards, vestes
gilets, casquettes
(hors promotions - offre valable jusqu'au 31/12/2018 et lorsque valable une fois par permis)

LA CHANCE D'UNE DÉBUTANTE

Le matin du 3 décembre 2022, les conditions sont réunies pour une première battue dans un petit bois de 60 ha à Ambonville. Tous les postes sont tirés au sort et sont gardés.

Papy m'indique où me placer. Pendant ce temps il place les autres chasseurs sur la ligne. En venant me rejoindre, il voit un gros sanglier passer devant lui, il arrive et dit que nous devons aller nous poster au cerisier car les animaux vont prendre le vent et sortir à cet endroit. On y va. Trente minutes plus tard, les chiens chassent, je ne vois rien, j'attends, je me prépare et un petit sanglier arrive. Il descend de la crête et me passe à un bon 80 mètres. Une fois identifié, je tente ma chance : 1^{ère} balle loupée, 2^{ème} loupé aussi. Je recharge ma carabine et j'attends.

A 10h30, les chiens de mon oncle se mettent au ferme. Il tire les 2 sangliers, l'un reste sur place et l'autre s'en va sur Adrien qui le loupe à 10 mètres. Le sanglier sort du roncier, me voit, fait un écart, passe dans une bande d'épines. A la sortie, j'ajuste mon tir dans la tête de l'animal et le sanglier reste là.

Papy est super content et moi je suis enchantée de voir ce que je viens de réaliser pour ma grande première sur une bête noire.

Depuis toute petite, je partage cette passion de la nature avec un grand N avec papy, c'est lui qui m'a tout appris et à ce moment-là j'ai senti cette complicité et cette fierté qu'il a de moi, et ce au côté de ce rêve enfin réalisé : mon beau sanglier.

En fin de battue, les 3 coups sont sonnés. On ramasse les 2 sangliers, celui de tonton pèse 56 kg et le mien 57.

A midi, rendez-vous à la cabane pour manger une bonne choucroute.

A 14 heures, c'est reparti pour une petite traque dans les coteaux, je traque avec tonton Cédric. Nous vlà à longer le p'tit bois, Coco m'annonce un chevreuil. Cédric me dit de le tirer car il est blessé, je n'ose pas car mon tir n'est pas fichant.

Un chien rattrape l'animal 100 mètres plus bas, je n'me pose pas de question, je descends tout le



Léane et "Papy Jean-Pierre" son parrain en chasse accompagnée.

champ en courant, traverse la route, je pose le fusil, sort ma dague et sert cet animal avec l'aide de mon oncle. On le bague et on continue la traque.

Les 3 coups sonnent, on ramasse le chevreuil et on rentre.

Après avoir terminé le travail, le Président me fait un p'tit discours qui m'émeut en me tendant la patte tressée du sanglier que j'ai eu l'honneur de prélever sur le chapeau de papy et Xa me sonne les honneurs.

Merci Xa pour la trompe, Coco pour la patte, Tonton et Papy pour me laisser les accompagner, m'apprendre la vie et à tous pour m'aider et m'encourager.

Léane Pierre
Chasserresse accompagnée par Jean-Pierre et Cédric Frérot

L'AVEZ-VOUS TROUVÉ ?

Dans notre dernier numéro, nous vous demandions ce qui se cachait sur la photo présentée. Pour vous aider, ses surnoms vous étaient donnés : le tigre de l'herbe, le cheval du diable ou le prie-Dieu.

Vous avez trouvé une mante religieuse ? Bravo pour votre sens de l'observation !



MALFORMATION SPECTACULAIRE

Habituellement, les sabots des chevreuils mesurent entre 4 et 5 cm de long.

Ce brocard de 2 ans et demi, prélevé sur le massif de l'Etoile, avait des sabots sur les antérieurs longs de 7.5 cm. Une mauvaise pousse à la base des ongles ne permettait pas une usure régulière de ses sabots. L'animal pesait 19.6 kg. Il ne présentait aucune malformation au niveau des articulations. Il a été prélevé sans que le chasseur ne se rende compte de son handicap lors de sa fuite.



UNE ROBE INHABITUELLE

Cette chevrette de 25 kg a été prélevée sur la commune de Poulangy au lieu-dit "La Charbonnière". Elle possédait un pelage rarissime, elle était mouchetée.

Nous sommes ici en présence d'une dépigmentation de la mélanine, un phénomène génétique qui peut être héréditaire.

Quelques semaines plus tard, une seconde chevrette présentant la même anomalie mais moins marquée a été prélevée sur la commune voisine de Louvières à environ 3 km.



Date	Commune	Espèces	Cause Mortalité
23/01/2022	Ternat	Sanglier	Recherche PPA négative
07/03/2022	Auberive	Lièvre	Recherche tularémie
17/08/2022	Valleret	2 Merles	Recherche USUT et West-Nile négatives
21/09/2022	Orges	Blaireau	Inconnue
28/09/2022	Cerisières	Chevreuil	Présence streptocoque uberis
03/10/2022	Humberville	Sanglier	Inconnue
29/10/2022	Joinville	13 Etourneaux sansonnet	Présence de parasites, vers blancs et chenilles Cause Inconnue
18/11/2022	Ceffonds	5 Pigeons de ville	Trichomonose

UNE SINGULARITÉ SUR UN PIGEON RAMIER

Cet oiseau volait parmi d'autres palombes sans difficultés. Lorsque le chasseur ramasse son pigeon, fier de son tir, il aperçoit en bas de la gorge un orifice avec de la peau s'apparentant à une muqueuse.

Curieux de sa découverte, il manipule l'oiseau. C'est alors que des graines de chanvre et de tournesol s'extirpent de cet endroit pas banal.

Après expertise, il s'avère que le jabot présente une lésion importante. Le jabot est constitué de deux poches latérales symétriques. Les parois qui le constituent sont riches en glandes qui produisent des enzymes et du mucus. Le jabot permet le stockage de la nourriture et une prédigestion du bol alimentaire. Imaginez les difficultés que cet oiseau devait avoir pour se nourrir normalement. Une bonne partie de ce qu'il ingérait ne transitait pas vers le gésier et l'estomac. Il devait dépenser beaucoup d'énergie pour subvenir à ses besoins.

Un chasseur de pigeons nous dit avoir déjà vu ce phénomène. Il suppose que l'oiseau s'est blessé en volant dans les branchages avec le jabot bien rempli. Théorie probable faute d'analyse plus poussée. Nous n'aurons pas la réponse.



UNE POPULATION DE RENARDS TOUJOURS AFFECTÉE PAR LA GALE

La gale du renard est causée par l'acarien *Sarcoptes scabiei*. C'est un acarien qui vit dans la peau de mammifères.

Cette gale touche encore de nombreuses communes en Haute-Marne. Les renards infectés meurent presque toujours. Les fortes démangeaisons provoquent des plaies sur la peau. Les renards se grattent et se mordent sans cesse. Ils se détruisent la barrière sous cutanée et attrapent plus facilement des infections. Les renards atteints sont dépourvus de poils. Leurs systèmes immunitaires s'affaiblissent. La recherche de nourriture les épuise.

On peut les observer près des habitations en pleine journée. En voici la preuve en images avec des photos prises en septembre 2022 dans les communes de Brottes et Bugnières.

Durant nos comptages de nuit, nous avons de plus en plus de contacts avec le rusé goupil. C'est plutôt bon signe. N'oublions pas son importance dans la chaîne alimentaire. Il reste un opportuniste et un épurateur dans un environnement naturel.



Armurerie
CHASSETIR 52

Partenaire de la Fédération des Chasseurs de la Haute-Marne

35 avenue de la République - 52100 Saint-Dizier

Tél. 03 25 56 58 23 - chassetir@orange.fr

ARMES : REMISE DE 10% - OPTIQUES : REMISE DE 15% - VÊTEMENTS : REMISE DE 15%

Offre valable pour les chasseurs âgés de moins de 25 ans ou lors des deux premières validations du permis de chasser sous présentation de la validation du permis de chasser 52.

UN ÉCHEC QUI AURAIT PU MAL TOURNER

Début décembre 2022, en fin d'après-midi, un chasseur m'appelle pour une recherche sur un sanglier.



Dès le lendemain, à l'arrivée au point de rendez-vous, après les salutations d'usage, je demande des informations sur le tir. D'après lui, ce serait un sanglier d'une cinquantaine de kilos blessé d'une balle assez haute. Nous discutons un peu puis nous allons au point d'impact.

Là, Nénette ma petite chienne de 4 ans trouve du sang.

Je suis content, bon point de départ. Elle suit une piste où nous trouvons quelques indices : tel des traces de pas. Alors, j'encourage mon chien.

- Allez ma Nénette, trouve-le ce sanglier !!!

Nous suivons encore 200 m environ et nous voyons du poil, il s'est reposé le gaillard !!

Après 500 m, Nénette s'arrête le poil hérissé, grogne puis aboie.

Je décide de la lâcher en faisant signe à mon accompagnateur de se tenir prêt à réagir.

Nénette recule, aboie encore et encore, elle fait ferme. Le sanglier s'enfuit devant nous. Le chasseur n'a rien pu faire.

Nous continuons à le poursuivre et là, le sanglier fait un contre-pied, sort d'un tas d'épines, charge mon accompagnateur qui se prend un coup de tête ce qui le déséquilibre, la carabine est à terre et l'homme aussi.

Dans l'action, comme Nénette est toujours au ferme après cet animal, le sanglier se tourne vers moi, me fonce dessus avec toute la force de sa douleur d'animal blessé. Et moi, je me retrouve aussi à terre avec une énorme douleur à la cuisse gauche et très mal au dos après un superbe roulé-boulé.

Lorsque je suis tombé, j'ai simplement vu l'animal me charger, sa blessure et ses défenses aiguisées comme des rasoirs : j'ai eu peur.

L'animal poursuivi par la chienne s'est enfui dans les fourrés, et au bout de 30 minutes, Nénette revient seule, le sanglier est toujours dans la nature.

Nous nous consultons avec le tireur, l'échec est flagrant, l'animal court encore. La blessure doit être une balle de venaison sous la colonne vertébrale. Elle doit être douloureuse mais pas mortelle.

En recherche sur des animaux blessés, la prudence est toujours de rigueur.

MORAIN Gérard
Conducteur Agréé
52600 TORCENAY
Tél. 06 30 76 29 05

La recherche c'est pas comme les antibio.. C'est systématique

EMPANADAS

AU SANGLIER & OLIVES NOIRES

Ingrédients & pers

- ⊕ 2 pâtes brisées
- ⊕ 500 g de sauté de sanglier
- ⊕ 50 g d'olives noires dénoyautées
- ⊕ 250 g de chair de tomates
- ⊕ 1 oignon jaune
- ⊕ 2 gousses d'ail
- ⊕ 5 cl de vin rouge
- ⊕ 1 feuille de laurier
- ⊕ Huile d'olive
- ⊕ Sel & poivre
- ⊕ 1 jaune d'œuf + 1 cuillère à soupe de lait pour la dorure

INSTRUCTIONS

Sortez la viande de sanglier du réfrigérateur 30 minutes avant de la cuisiner.

Dans une sauteuse, faites revenir l'oignon finement émincé et les gousses d'ail hachées avec un filet d'huile d'olive. Quand l'oignon commence à devenir translucide, ajoutez les morceaux de sauté de sanglier et faites-les revenir sur toutes les faces.

Déglaçez au vin rouge et mélangez pour décoller les sucs. Ajoutez la chair de tomates, les olives coupées en morceaux et la feuille de laurier. Salez et poivrez. Couvrez puis laissez cuire environ 30 minutes à feu doux et en remuant de temps en temps.

Sortez les morceaux de sanglier et hachez-les à l'aide d'un robot. Remettez la viande dans la sauce tomate et prolongez la cuisson durant 30 minutes.



Préchauffez votre four à 180°C. Etalez les pâtes brisées et découpez-y des disques à l'aide d'un emporte-pièce (comptez environ 10 à 12 disques par pâte).

Déposez une cuillère de farce de sanglier au centre de chaque disque de pâte et repliez délicatement pour former des chaussons. Soudez bien les bords en les repliant puis en les pressant avec les doigts.

Déposez les empanadas sur une plaque allant au four, recouverte de papier cuisson. Dorez-les à l'aide d'un pinceau avec le mélange de jaune d'œuf et de lait. Enfourez pendant 20 minutes puis dégustez bien chaud.

Recette de Tangerine Zest
pour Je cuisine du gibier

Dispositifs d'alarme

spécial chasseurs haut-marnais



Doro 450
24,90€/mois
-15%



PV sécurité

Pour découvrir nos solutions
contactez votre conseiller local au

03 25 30 26 26

ou sur notre site internet

pvsecurite.fr

+ 30€ de frais d'installation
* 15 % de remise sur l'abonnement

DATES À RETENIR

17 mars : Formation corvidés à Chaumont

Du 24 au 27 mars : Salon de la Chasse et de la Faune Sauvage au Parc des Expositions de Mantes la Jolie

25 mars : Formation venaison à Chaumont

Du 11 au 21 avril : CLC SAI

11 avril : Réunion de pré AG à 18 h à la salle des fêtes de Villiers-le-Sec

13 avril : Réunion de pré AG à 18 h à la salle Diderot de Saints-Geosmes

15 avril : Formation chasse à l'arc à Chaumont

18 avril : Réunion de pré AG à 18 h à la salle de la Scierie de Dommartin-le-Saint-Père

Du 21 au 24 avril : Assemblée Générale de la FDC 52 dématérialisée

Du 27 avril au 5 mai : Dépôt des trophées à la FDC 52

13 et 14 mai : 21ème édition de Nature et Vènerie en Fête au Grand Parquet de Fontainebleau.

20 et 21 mai : Expo des Trophées au Château du Grand Jardin à Joinville

Du 16 au 18 juin : Game Fair au Parc équestre fédéral de Lamotte-Beuvron.

20 et 21 juin : Formation piégeage à Villiers le Sec

2 et 16 septembre : Formation Gardes Particuliers

9 Septembre : Formation sécurité à Chaumont

Du 4 au 13 décembre : CLC 2ème attribution SAI

PETITES ANNONCES

RECHERCHE ACTIONNAIRES SAISON 2023/2024

Chasse du dimanche proche de Chaumont (Verbiesles), recherche postés et traqueurs pour saison 2023/2024.

537 ha de bois (massif Corgebin et Moiron) et 321 ha de plaine.

Repas tiré du sac dans pavillon de chasse (gazinière, cuisinière, barbecue). Ambiance conviviale.

Attribution 2022/2023 : 21 sangliers, 41 chevreuils, 1 CEIJ.

Prix action : placé 550 € et traqueur 420 €.

Pas de demi action. Avantage jeune permis.

Tél. 06 78 70 15 70

CHASSE DU DIMANCHE

Haute-Marne limite Aube, recherche actionnaires. Plan de chasse : 14 cervidés, 11 chevreuils et 55 sangliers.

Ambiance conviviale, partage de la venaison.

Action : 1 300 €.

Tél. 06 03 08 07 75



BULLETIN D'ABONNEMENT POUR UN AN (4 NUMÉROS)

Nom	
Prénom	
Adresse	
Ci-joint un règlement de 4 € par <input type="checkbox"/> chèque postal <input type="checkbox"/> chèque bancaire	
A	Le

Fédération des Chasseurs
de la Haute-Marne
16, rue des frères Parisot BP 40137
52004 Chaumont Cedex

Signature,



**LA FÉDÉRATION
DES CHASSEURS
DE LA HAUTE MARNE**

VOUS OFFRE UNE RÉDUCTION SUR VOTRE ENTRÉE

13€ AU LIEU DE 16€ Vendredi ou dimanche

15€ AU LIEU DE 18€ Samedi

22€ AU LIEU DE 25€ le billet 3 jours

Nom Prénom

E.mail

Offre valable sur présentation de ce coupon dûment complété aux entrées du Game Fair
Le Game Fair est organisé par Larivière Organisation - 12, rue Mozart - 92587 Clichy cedex - tél. : 00 33 (0) 1 41 40 31 28 - gamefair@editions-lariviere.com



Game Fair

EN LOIR-ET-CHER

16-17-18 JUIN 2023

LAMOTTE-BEUVRON - SOLOGNE



NOUS VOUS INVITONS À DÉCOUVRIR
LA BOUTIQUE GAME FAIR LA VIDÉO DU GAME FAIR



Flashez
moi



LE PLUS GRAND SALON DE LA CHASSE

